

Pompières volontaires : un engagement vital



TRAVAUX

PUBLIÉE LE 02/10/2026

Saisine liée : [POMPIÈRES VOLONTAIRES : UN ENGAGEMENT VITAL](#)

Formation de travail liée : [DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ](#)

L'été 2026 a été le plus chaud jamais enregistré. Il s'est révélé particulièrement dramatique en France sur de nombreux territoires avec une succession d'épisodes de canicule, d'incendies et de méga feux mettant en première ligne les forces d'incendie et de secours. Les difficultés auxquelles ont été confrontés la profession et le corps des sapeurs-pompiers n'en ont été que plus criantes. Le CESE lance une réflexion pour étudier plus spécifiquement la situation des pompières volontaires en croisant différentes approches : statut, santé, violences sexistes et sexuelles, disparités territoriales... Le projet d'avis sera présenté à la séance plénière du 10 février 2027.

Des forces volontaires 4,5 fois supérieures aux effectifs professionnels

Les événements climatiques majeurs de cet été ont révélé une nouvelle fois le rôle crucial des forces de secours et de lutte contre les incendies pour maîtriser les feux, mais également pour assurer la protection voire l'évacuation des populations touchées. Les pompiers et pompières sont également indispensables pour affronter toute l'année, les inondations sur le littoral et dans les terres, les tempêtes ou encore les cyclones en Outre-mer... Ces nombreuses interventions requièrent de plus en plus de moyens à déployer sur l'ensemble de notre territoire, à commencer par les effectifs humains : on estime en effet à 50 000 le nombre de volontaires supplémentaires nécessaires d'ici 2030.

Selon un rapport de la Direction générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (DGSCGC) de 2024, on dénombre en France :

- 44 000 sapeurs-pompiers professionnels (17% des effectifs)
- **198 900 sapeurs-pompiers volontaires (78% des effectifs)**
- 13 500 militaires (5% des effectifs)

Les sapeurs-pompiers volontaires constituent donc la majeure partie des ressources.

Qu'est-ce qu'un sapeur-pompier volontaire ?

En France, un pompier volontaire peut, dès 16 ans, s'engager pour 5 ans auprès d'un Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Après une formation initiale et évolutive en fonction des missions confiées, il ou elle peut assurer des missions identiques à celles des pompiers professionnels : secours à la personne, lutte contre les incendies, intervention sur des accidents routiers, protection des personnes, biens et de l'environnement. Cette activité est souvent exercée en parallèle d'un travail ou d'études.

Une féminisation importante

Sur dix ans, on constate chez les sapeurs-pompiers, une nette progression des femmes tant chez les volontaires (+50 %) avec **un effectif actuel de 42 000 femmes**, que chez les professionnels (+66 %). Aujourd'hui, les femmes constituent **23,7 % des sapeurs-pompiers volontaires** et 6,1 % des professionnels. Les femmes représentent par ailleurs 57,16 % des effectifs des services de santé et de secours médical (SSSM) et 54,96 % des personnels administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours.

En 2026, la sécurité civile française célèbre le 50^e anniversaire de l'entrée officielle des femmes dans le corps des sapeurs-pompiers. Pour reconnaître l'engagement vital de ces pompières volontaires, la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité (DDFE) du CESE souhaite visibiliser celles qui sont confrontées, au-delà des difficultés structurelles de manques de moyens humains, financiers et techniques, à des obstacles spécifiques dans un corps de métier particulièrement masculin.

Comment mieux accompagner ces pompières volontaires ?

Le CESE entend examiner la situation des pompières volontaires en croisant les approches : Comment s'explique la sous-représentation des femmes au sein des pompiers volontaires, encore plus marquée du côté professionnel ? Comment combattre

les nombreux stéréotypes encore à l'œuvre ? Quelles réformes pourraient être envisagées pour inciter les femmes à s'investir à la hauteur de leurs aspirations ? Quels sont leurs moteurs et leurs difficultés ?

Au-delà de ces réflexions, le CESE examinera des problématiques complémentaires tout aussi prégnantes : la santé-environnement, la prévention face aux risques chimiques, physiques et psychologiques, l'articulation des temps de vie, la place de l'engagement bénévole dans l'organisation du travail (en particulier dans les TPE/PME), la non mixité de beaucoup d'activités sociales et de métiers ou encore les violences et harcèlement sexistes et sexuels. La délégation aux droits des Femmes et à l'égalité entendra des pompières volontaires en auditions et en entretiens et mettra en place un dispositif anonyme afin de recueillir plus facilement des témoignages.

Marion FOURTUNE (Groupe Environnement et Nature) rapportera ce projet d'avis au nom de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité. La Délégation Outre-mer contribuera spécifiquement sur le sujet, les commissions Environnement et Travail et emploi du CESE seront également sollicitées. Le projet d'avis sera présenté en assemblée plénière le 10 février 2027.

Lire la note de saisine

crédit photos Getty - Standret

Note de saisine